

Coupon de versement de la taxe d'apprentissage : Affectation à l'IFMA

Versement au titre du **BARÈME, catégorie C** (cadres supérieurs) et, par la loi de cumul, **catégorie B** (cadres moyens)
Agrafer ce coupon devant le bordereau de versement de votre organisme collecteur
Faxer une copie de votre coupon complété au 04.73.28.80.70

Notre entreprise

Verse

.....le maximum du barème

ou

.....% du barème

ou

.....euros

à l'Institut Français de Mécanique Avancée (IFMA)

Nom de votre organisme collecteur :

Date :/...../.....

Nom et signature :

Institut Français de Mécanique Avancée (IFMA)

Service de la Taxe d'apprentissage

Campus de Clermont-Ferrand – Les Cézeaux - BP 265 - 63175 AUBIÈRE CEDEX

E-mail : taxe.apprentissage@ifma.fr

Tél. : 04.73.28.80.87 - Fax : 04.73.28.80.70

Web : <http://www.ifma.fr>

QUI ?

Toute entreprise, industrie, service ou négoce, quelle que soit son activité.

QUEL TYPE DE VERSEMENT ?

L'IFMA est habilité à percevoir votre taxe d'apprentissage au titre du :
BARÈME, catégorie C (cadres supérieurs) et, par la loi de cumul, **catégorie B** (cadres moyens)

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, MODE D'EMPLOI

COMMENT ?

- ▶ Se reporter au coupon ci-joint
- ▶ Indiquer le montant que vous souhaitez verser à l'IFMA (maximum du barème, pourcentage du barème ou somme en euros)
- ▶ L'agrafer devant votre bordereau de versement
- ▶ Envoyer le tout à l'organisme collecteur de votre choix ou à votre CCI
- ▶ Nous faxer une copie de votre coupon complété (Fax : 04.73.28.80.70)

QUAND ?

Les versements doivent être effectués au plus tard à la FIN DU MOIS DE FÉVRIER.

Pour tout renseignement complémentaire :

IFMA, Service de la Taxe d'apprentissage
Campus de Clermont-Ferrand – Les Cézeaux - BP 265 - 63175 AUBIÈRE CEDEX
E-mail : taxe.apprentissage@ifma.fr
Tél. : 04.73.28.80.87 - Fax : 04.73.28.80.70
Web : <http://www.ifma.fr>